DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Nièvre & Somme Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST AMIENS

APPROBATION

Commune de Ailly-sur-Somme 1

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du :

Le Président

verdi Sensible à vos ambitions

ECHELLE 1:2000

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

- UA : Zone urbaine mixte dense
- UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières
- UAf : Secteur concerné par une risque d'effondrement
- UAj : Secteur occupé par des jardins
- UB : Zone urbaine mixte périphérique
- UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
- UBj : Secteur occupé par des jardins
- UBl : Secteur dédié aux équipements
- UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UBr : Secteur de renouvellement urbain
- UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
- UCj : Secteur occupé par des jardins
- UCL : Secteur dédié aux équipements
- UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
- UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
- Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
- Nec : Secteur de remblaiements
- Nj : Secteur occupé par des jardins
- Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- Npc : Secteur lié à une activité piscicole
- Nstep : Secteur occupé par une station d'épuration
- Nl : secteur dédié aux équipements de loisirs et de tourisme

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Haie à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patmoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
- Linéaires commerciaux soumis à un autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N_PRESCRIPTION_SURF_20071223_080_region

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement
- Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- (i) : secteur soumis à un enjeu inondation
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispostions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

- indicés "(r)" : zones et secteurs à risque
- indicés "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Nièvre & Somme Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST AMIENS

APPROBATION

Commune de Ailly-sur-Somme 2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du :

Le Président

verdi Sensible à vos ambitions

ECHELLE 1:2000

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

- UA : Zone urbaine mixte dense
- UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières
- UAf : Secteur concerné par une risque d'effondrement
- UAj : Secteur occupé par des jardins
- UB : Zone urbaine mixte périphérique
- UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
- UBj : Secteur occupé par des jardins
- UBl : Secteur dédié aux équipements
- UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UBr : Secteur de renouvellement urbain
- UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
- UCj : Secteur occupé par des jardins
- UCL : Secteur dédié aux équipements
- UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
- UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
- Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
- Nec : Secteur de remblaiements
- Nj : Secteur occupé par des jardins
- Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- Npc : Secteur lié à une activité piscicole
- Nstep : Secteur occupé par une station d'épuration
- Nl : secteur dédié aux équipements de loisirs et de tourisme

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Haie à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patimoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
- Linéaires commerciaux soumis à un autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N_PRESCRIPTION_SURF_20071223_080_region

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement
- Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- (i) : secteur soumis à un enjeu inondation
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispostions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

- indicés "(r)" : zones et secteurs à risque
- indicés "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Nièvre & Somme
Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST AMIENS

APPROBATION
Modification Octobre 2025

Commune de La Chaussée Tirancourt

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du : 1/10/2025

Le Président

verdi
Sensible à vos ambitions

ECHELLE
1:2 000

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

- UA : Zone urbaine mixte dense
- UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières
- UAf : Secteur concerné par une risque d'effondrement
- UAj : Secteur occupé par des jardins
- UB : Zone urbaine mixte périphérique
- UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
- UBj : Secteur occupé par des jardins
- UBl : Secteur dédié aux équipements
- UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UBr : Secteur de renouvellement urbain
- UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
- UCj : Secteur occupé par des jardins
- UCL : Secteur dédié aux équipements
- UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
- UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
- Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
- Nec : Secteur de remblaiements
- Ne(i) : Secteur permettant la création d'un observatoire soumis à un risque d'inondation
- Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- Np(i) : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine soumis à un risque d'inondation
- Npc : Secteur lié à une activité piscicole
- Nstep(i) : Secteur occupé par une station d'épuration soumis à un risque d'inondation

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Haie à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patmoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
- Linéaires commerciaux soumis à un autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N_PRESCRIPTION_SURF_20071223_080_region

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement
- Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- (i) : secteur soumis à un enjeu inondation
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispostions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

- indicés "(r)" : zones et secteurs à risque
- indicés "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Nièvre & Somme
Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST AMIENS

APPROBATION

Commune de Belloy-sur-Somme

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du :

Le Président

verdi
Sensible à vos ambitions

ECHELLE
1:2000

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

- UA : Zone urbaine mixte dense
- UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières
- UAf : Secteur concerné par une risque d'effondrement
- UAj : Secteur occupé par des jardins
- UB : Zone urbaine mixte périphérique
- UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
- UBj : Secteur occupé par des jardins
- UBl : Secteur dédié aux équipements
- UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UBr : Secteur de renouvellement urbain
- UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
- UCj : Secteur occupé par des jardins
- UCL : Secteur dédié aux équipements
- UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
- UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
- Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
- Nec : Secteur de remblaiements
- Nj : Secteur occupé par des jardins
- Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- Npc : Secteur lié à une activité piscicole
- Nstep : Secteur occupé par une station d'épuration
- Nl : secteur dédié aux équipements de loisirs et de tourisme

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Haie à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patmoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
- Linéaires commerciaux soumis à un autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N_PRESCRIPTION_SURF_20007223_080_region

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement
- Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- (i) : secteur soumis à un enjeu inondation
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation trés fort
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispostions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

- indicés "(r)" : zones et secteurs à risque
- indicés "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Nièvre & Somme Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST AMIENS

APPROBATION

Commune de Crouy-Saint-Pierre 2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du :

Le Président

verdi Sensible à vos ambitions

ECHELLE 1:2000

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

- UA : Zone urbaine mixte dense
- UAc : Secteur correpondant aux cités ouvrières
- UAf : Secteur concerné par une risque d'effondrement
- UAj : Secteur occupé par des jardins
- UB : Zone urbaine mixte périphérique
- UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
- UBj : Secteur occupé par des jardins
- UBl : Secteur dédié aux équipements
- UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UBr : Secteur de renouvellement urbain
- UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
- UCj : Secteur occupé par des jardins
- UCL : Secteur dédié aux équipements
- UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
- UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
- Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
- Nec : Secteur de remblaiements
- Nj : Secteur occupé par des jardins
- Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- Npc : Secteur lié à une activité piscicole
- Nstep : Secteur occupé par une station d'épuration
- Nl : secteur dédié aux équipements de loisirs et de tourisme

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Haie à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patmoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
- Linéaires commerciaux soumis à un autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N_PRESCRIPTION_SURF_20071223_080_region

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement
- Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- (i) : secteur soumis à un enjeu inondation
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispostions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

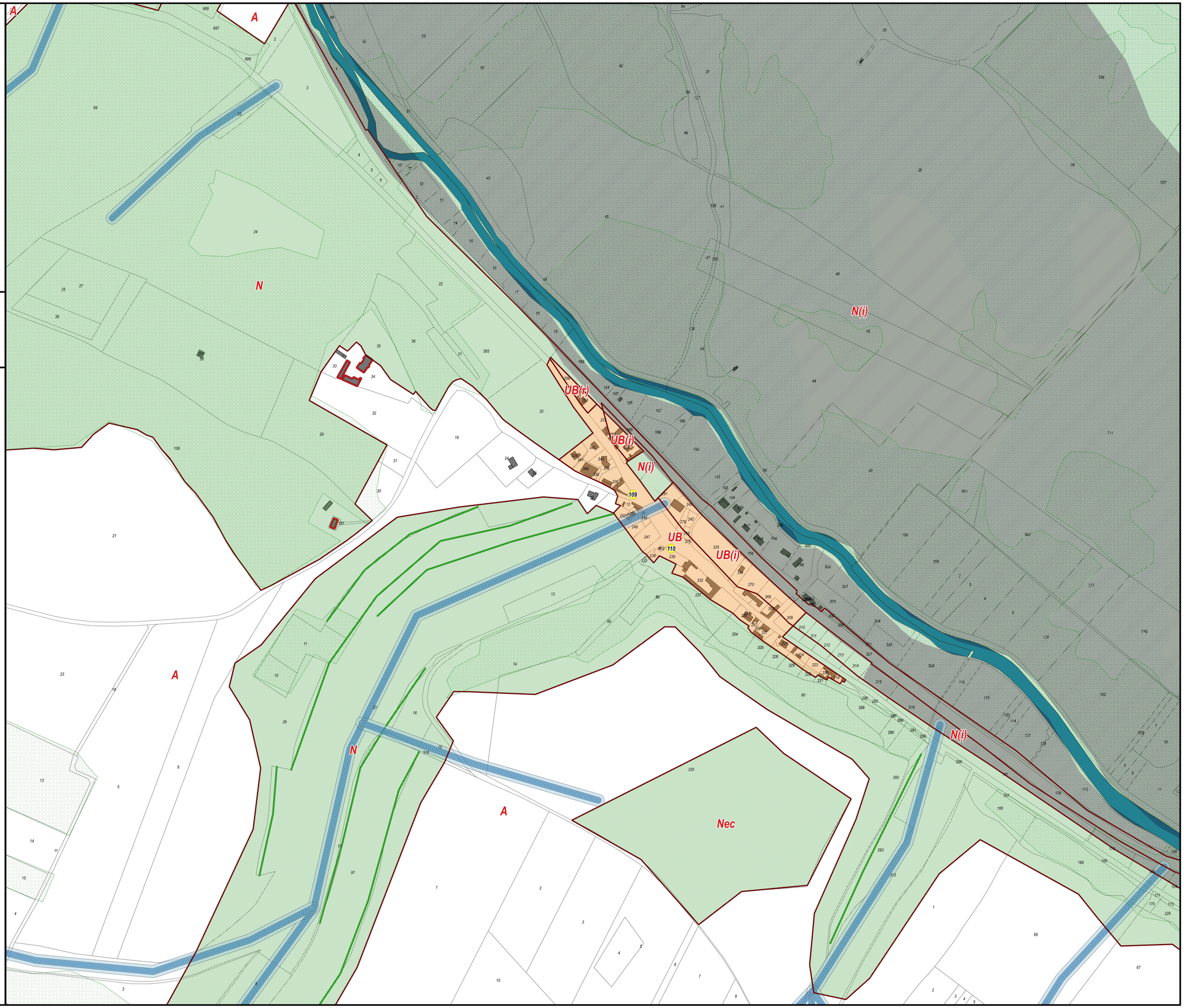
- indicés "(i)" : zones et secteurs à risque
- indicés "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »



DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Nièvre & Somme Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST AMIENS

APPROBATION
Modification Octobre 2025

Commune de Crouy-Saint-Pierre 1

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du : 1/10/2025

Le Président

verdi Sensible à vos ambitions

ECHELLE 1:2 000

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

- UA : Zone urbaine mixte dense
- UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières
- UAf : Secteur concerné par une risque d'effondrement
- UAj : Secteur occupé par des jardins
- UB : Zone urbaine mixte périphérique
- UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
- UBj : Secteur occupé par des jardins
- UBl : Secteur dédié aux équipements
- UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UBr : Secteur de renouvellement urbain
- UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
- UCj : Secteur occupé par des jardins
- UCL : Secteur dédié aux équipements
- UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
- UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
- Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
- Nec : Secteur de remblaiements
- Ne(i) : Secteur permettant la création d'un observatoire soumis à un risque d'inondation
- Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- Np(i) : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine soumis à un risque d'inondation
- Npc : Secteur lié à une activité piscicole
- Nstep(i) : Secteur occupé par une station d'épuration soumis à un risque d'inondation

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Haie à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patmoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
- Linéaires commerciaux soumis à un autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N_PRESCRIPTION_SURF_20071223_080_region

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement
- Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- (i) : secteur soumis à un enjeu inondation
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispostions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

- indicés "(r)" : zones et secteurs à risque
- indicés "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Nièvre & Somme
Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST AMIENS

APPROBATION
Modification Octobre 2025

Commune de Yzeux

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du : 1/10/2025

Le Président

verdi
Sensible à vos ambitions

ECHELLE
1:2 000

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

- UA : Zone urbaine mixte dense
- UAc : Secteur correpondant aux cités ouvrières
- UAf : Secteur concerné par une risque d'effondrement
- UAj : Secteur occupé par des jardins
- UB : Zone urbaine mixte périphérique
- UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
- UBj : Secteur occupé par des jardins
- UBl : Secteur dédié aux équipements
- UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UBr : Secteur de renouvellement urbain
- UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
- UCj : Secteur occupé par des jardins
- UCL : Secteur dédié aux équipements
- UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
- UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
- Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
- Nec : Secteur de remblaiements
- Ne(i) : Secteur permettant la création d'un observatoire soumis à un risque d'inondation
- Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- Np(i) : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine soumis à un risque d'inondation
- Npc : Secteur lié à une activité piscicole
- Nstep(i) : Secteur occupé par une station d'épuration soumis à un risque d'inondation

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Haie à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patmoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
- Linéaires commerciaux soumis à un autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N_PRESCRIPTION_SURF_20071223_080_region

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement
- Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- (i) : secteur soumis à un enjeu inondation
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispostions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

- indicés "(i)" : zones et secteurs à risque
- indicés "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PGN @ Département du Nord, « Origine Cadastre. @ Droits de l'Etat Réservés »



DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Nièvre & Somme
Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST AMIENS

APPROBATION
Modification Octobre 2025

Commune de Bourdon

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du : 1/10/2025

Le Président

verdi
Sensible à vos ambitions

ECHELLE
1:2 000

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

- UA : Zone urbaine mixte dense
- UAc : Secteur correpondant aux cités ouvrières
- UAf : Secteur concerné par une risque d'effondrement
- UAj : Secteur occupé par des jardins
- UB : Zone urbaine mixte périphérique
- UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
- UBj : Secteur occupé par des jardins
- UBl : Secteur dédié aux équipements
- UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UBr : Secteur de renouvellement urbain
- UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
- UCj : Secteur occupé par des jardins
- UCL : Secteur dédié aux équipements
- UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
- UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
- Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
- Nec : Secteur de remblaiements
- Ne(i) : Secteur permettant la création d'un observatoire soumis à un risque d'inondation
- Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- Np(i) : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine soumis à un risque d'inondation
- Npc : Secteur lié à une activité piscicole
- Nstep(i) : Secteur occupé par une station d'épuration soumis à un risque d'inondation

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Haie à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patmoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
- Linéaires commerciaux soumis à un autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N_PRESCRIPTION_SURF_20071223_080_region

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement
- Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- (i) : secteur soumis à un enjeu inondation
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispostions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

- indicés "(i)" : zones et secteurs à risque
- indicés "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PGN @ Département du Nord, « Origine Cadastre. @ Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Nièvre & Somme Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST AMIENS

APPROBATION

Commune de Hangest-sur-Somme

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du :

Le Président

verdi Sensible à vos ambitions

ECHELLE 1:2000

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

- UA : Zone urbaine mixte dense
- UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières
- UAf : Secteur concerné par une risque d'effondrement
- UAj : Secteur occupé par des jardins
- UB : Zone urbaine mixte périphérique
- UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
- UBj : Secteur occupé par des jardins
- UBl : Secteur dédié aux équipements
- UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UBr : Secteur de renouvellement urbain
- UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
- UCj : Secteur occupé par des jardins
- UCL : Secteur dédié aux équipements
- UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
- UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
- Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
- Nec : Secteur de remblaiements
- Nj : Secteur occupé par des jardins
- Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- Npc : Secteur lié à une activité piscicole
- Nstep : Secteur occupé par une station d'épuration
- Nl : secteur dédié aux équipements de loisirs et de tourisme

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Haie à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patimoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
- Linéaires commerciaux soumis à un autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N_PRESCRIPTION_SURF_20071223_080_region

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement
- Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- (i) : secteur soumis à un enjeu inondation
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispostions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

- indicés "(r)" : zones et secteurs à risque
- indicés "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Nièvre & Somme
Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST AMIENS

APPROBATION
Modification Octobre 2025

Commune de Picquigny 1

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du : 1/10/2025

Le Président

verdi
Sensible à vos ambitions

ECHELLE
1:2 000

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

- UA : Zone urbaine mixte dense
- UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières
- UAf : Secteur concerné par une risque d'effondrement
- UAj : Secteur occupé par des jardins
- UB : Zone urbaine mixte périphérique
- UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
- UBj : Secteur occupé par des jardins
- UBl : Secteur dédié aux équipements
- UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UBr : Secteur de renouvellement urbain
- UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
- UCj : Secteur occupé par des jardins
- UCL : Secteur dédié aux équipements
- UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
- UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
- Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
- Nec : Secteur de remblaiements
- Ne(i) : Secteur permettant la création d'un observatoire soumis à un risque d'inondation
- Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- Np(i) : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine soumis à un risque d'inondation
- Npc : Secteur lié à une activité piscicole
- Nstep(i) : Secteur occupé par une station d'épuration soumis à un risque d'inondation

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Haie à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patmoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
- Linéaires commerciaux soumis à un autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N_PRESCRIPTION_SURF_20071223_080_region

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement
- Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- (i) : secteur soumis à un enjeu inondation
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispostions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

- indicés "(i)" : zones et secteurs à risque
- indicés "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Nièvre & Somme Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST AMIENS

APPROBATION

Commune de Picquigny 2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du :

Le Président

verdi Sensible à vos ambitions

ECHELLE 1:2000

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

- UA : Zone urbaine mixte dense
- UAc : Secteur correpondant aux cités ouvrières
- UAf : Secteur concerné par une risque d'effondrement
- UAj : Secteur occupé par des jardins
- UB : Zone urbaine mixte périphérique
- UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
- UBj : Secteur occupé par des jardins
- UBl : Secteur dédié aux équipements
- UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UBr : Secteur de renouvellement urbain
- UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
- UCj : Secteur occupé par des jardins
- UCL : Secteur dédié aux équipements
- UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
- UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
- Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
- Nec : Secteur de remblaiements
- Nj : Secteur occupé par des jardins
- Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- Npc : Secteur lié à une activité piscicole
- Nstep : Secteur occupé par une station d'épuration
- Nl : secteur dédié aux équipements de loisirs et de tourisme

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Haie à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patmoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
- Linéaires commerciaux soumis à un autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N_PRESCRIPTION_SURF_20071223_080_region

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement
- Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- (i) : secteur soumis à un enjeu inondation
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispostions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

- indicés "(i)" : zones et secteurs à risque
- indicés "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Nièvre & Somme
Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST AMIENS

APPROBATION
Modification Octobre 2025

Commune de Breilly

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du : 1/10/2025

Le Président

verdi
Sensible à vos ambitions

ECHELLE
1:2 000

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

- UA : Zone urbaine mixte dense
- UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières
- UAf : Secteur concerné par une risque d'effondrement
- UAj : Secteur occupé par des jardins
- UB : Zone urbaine mixte périphérique
- UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
- UBj : Secteur occupé par des jardins
- UBl : Secteur dédié aux équipements
- UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UBr : Secteur de renouvellement urbain
- UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
- UCj : Secteur occupé par des jardins
- UCL : Secteur dédié aux équipements
- UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
- UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
- Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
- Nec : Secteur de remblaiements
- Ne(i) : Secteur permettant la création d'un observatoire soumis à un risque d'inondation
- Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- Np(i) : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine soumis à un risque d'inondation
- Npc : Secteur lié à une activité piscicole
- Nstep(i) : Secteur occupé par une station d'épuration soumis à un risque d'inondation

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Haie à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patrimoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
- Linéaires commerciaux soumis à un autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N_PRESCRIPTION_SURF_20071223_080_region

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement
- Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- (i) : secteur soumis à un enjeu inondation
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispostions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

- indicés "(r)" : zones et secteurs à risque
- indicés "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Nièvre & Somme
Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST AMIENS

APPROBATION

Commune de Saint-Sauveur

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du :

Le Président

verdi
Sensible à vos ambitions

ECHELLE
1:2000

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

- UA : Zone urbaine mixte dense
- UAc : Secteur correpondant aux cités ouvrières
- UAf : Secteur concerné par une risque d'effondrement
- UAj : Secteur occupé par des jardins
- UB : Zone urbaine mixte périphérique
- UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
- UBj : Secteur occupé par des jardins
- UBl : Secteur dédié aux équipements
- UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UBr : Secteur de renouvellement urbain
- UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
- UCj : Secteur occupé par des jardins
- UCL : Secteur dédié aux équipements
- UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
- UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
- Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
- Nec : Secteur de remblaiements
- Nj : Secteur occupé par des jardins
- Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- Npc : Secteur lié à une activité piscicole
- Nstep : Secteur occupé par une station d'épuration
- Nl : secteur dédié aux équipements de loisirs et de tourisme

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Haie à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patimoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
- Linéaires commerciaux soumis à un autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N_PRESCRIPTION_SURF_20071223_080_region

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement
- Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- (i) : secteur soumis à un enjeu inondation
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispostions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

- indicés "(i)" : zones et secteurs à risque
- indicés "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Nièvre & Somme
Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST AMIENS

APPROBATION

Commune de Argoeuves

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du :

Le Président

verdi
Sensible à vos ambitions

ECHELLE
1:2000

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

- UA : Zone urbaine mixte dense
- UAc : Secteur correpondant aux cités ouvrières
- UAf : Secteur concerné par une risque d'effondrement
- UAj : Secteur occupé par des jardins
- UB : Zone urbaine mixte périphérique
- UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
- UBj : Secteur occupé par des jardins
- UBl : Secteur dédié aux équipements
- UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UBr : Secteur de renouvellement urbain
- UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
- UCj : Secteur occupé par des jardins
- UCL : Secteur dédié aux équipements
- UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
- UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
- Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
- Nec : Secteur de remblaiements
- Nj : Secteur occupé par des jardins
- Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- Npc : Secteur lié à une activité piscicole
- Nstep : Secteur occupé par une station d'épuration
- Nl : secteur dédié aux équipements de loisirs et de tourisme

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Haie à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patmoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
- Linéaires commerciaux soumis à un autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N_PRESCRIPTION_SURF_200071223_080_region

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement
- Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- (i) : secteur soumis à un enjeu inondation
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation trés fort
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispostions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

- indicés "(p)" : zones et secteurs à risque
- indicés "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Nièvre & Somme
Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST AMIENS

APPROBATION

Commune de Soues

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du :

Le Président

verdi
Sensible à vos ambitions

ECHELLE
1:2000

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

- UA : Zone urbaine mixte dense
- UAc : Secteur correpondant aux cités ouvrières
- UAf : Secteur concerné par une risque d'effondrement
- UAj : Secteur occupé par des jardins
- UB : Zone urbaine mixte périphérique
- UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
- UBj : Secteur occupé par des jardins
- UBl : Secteur dédié aux équipements
- UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UBr : Secteur de renouvellement urbain
- UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
- UCj : Secteur occupé par des jardins
- UCL : Secteur dédié aux équipements
- UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
- UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
- Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
- Nec : Secteur de remblaiements
- Nj : Secteur occupé par des jardins
- Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- Npc : Secteur lié à une activité piscicole
- Nstep : Secteur occupé par une station d'épuration
- Nl : secteur dédié aux équipements de loisirs et de tourisme

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Haie à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patmoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
- Linéaires commerciaux soumis à un autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N_PRESCRIPTION_SURF_20071223_080_region

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement
- Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- (i) : secteur soumis à un enjeu inondation
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispostions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

- indicés "(r)" : zones et secteurs à risque
- indicés "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Nièvre & Somme
Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST AMIENS

APPROBATION

Commune de Saisseval

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du :

Le Président

verdi
Sensible à vos ambitions

ECHELLE
1:2000

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

- UA : Zone urbaine mixte dense
- UAc : Secteur correpondant aux cités ouvrières
- UAf : Secteur concerné par une risque d'effondrement
- UAj : Secteur occupé par des jardins
- UB : Zone urbaine mixte périphérique
- UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
- UBj : Secteur occupé par des jardins
- UBl : Secteur dédié aux équipements
- UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UBr : Secteur de renouvellement urbain
- UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
- UCj : Secteur occupé par des jardins
- UCL : Secteur dédié aux équipements
- UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
- UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
- Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
- Nec : Secteur de remblaiements
- Nj : Secteur occupé par des jardins
- Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- Npc : Secteur lié à une activité piscicole
- Nstep : Secteur occupé par une station d'épuration
- Nl : secteur dédié aux équipements de loisirs et de tourisme

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Haie à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patimoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
- Linéaires commerciaux soumis à un autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N_PRESCRIPTION_SURF_20007223_080_region

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement
- Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- (i) : secteur soumis à un enjeu inondation
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispostions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

- indicés "(r)" : zones et secteurs à risque
- indicés "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Nièvre & Somme
Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST AMIENS

APPROBATION
Modification Octobre 2025

Commune de Le Mesge

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du : 1/10/2025

Le Président

verdi
Sensible à vos ambitions

ECHELLE
1:2 000

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

- UA : Zone urbaine mixte dense
- UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières
- UAf : Secteur concerné par une risque d'effondrement
- UAj : Secteur occupé par des jardins
- UB : Zone urbaine mixte périphérique
- UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
- UBj : Secteur occupé par des jardins
- UBl : Secteur dédié aux équipements
- UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UBr : Secteur de renouvellement urbain
- UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
- UCj : Secteur occupé par des jardins
- UCL : Secteur dédié aux équipements
- UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
- UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
- Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
- Nec : Secteur de remblaiements
- Ne(i) : Secteur permettant la création d'un observatoire soumis à un risque d'inondation
- Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- Np(i) : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine soumis à un risque d'inondation
- Npc : Secteur lié à une activité piscicole
- Nstep(i) : Secteur occupé par une station d'épuration soumis à un risque d'inondation

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Haie à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patimoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
- Linéaires commerciaux soumis à un autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N_PRESCRIPTION_SURF_20071223_080_region

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement
- Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- (i) : secteur soumis à un enjeu inondation
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispostions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

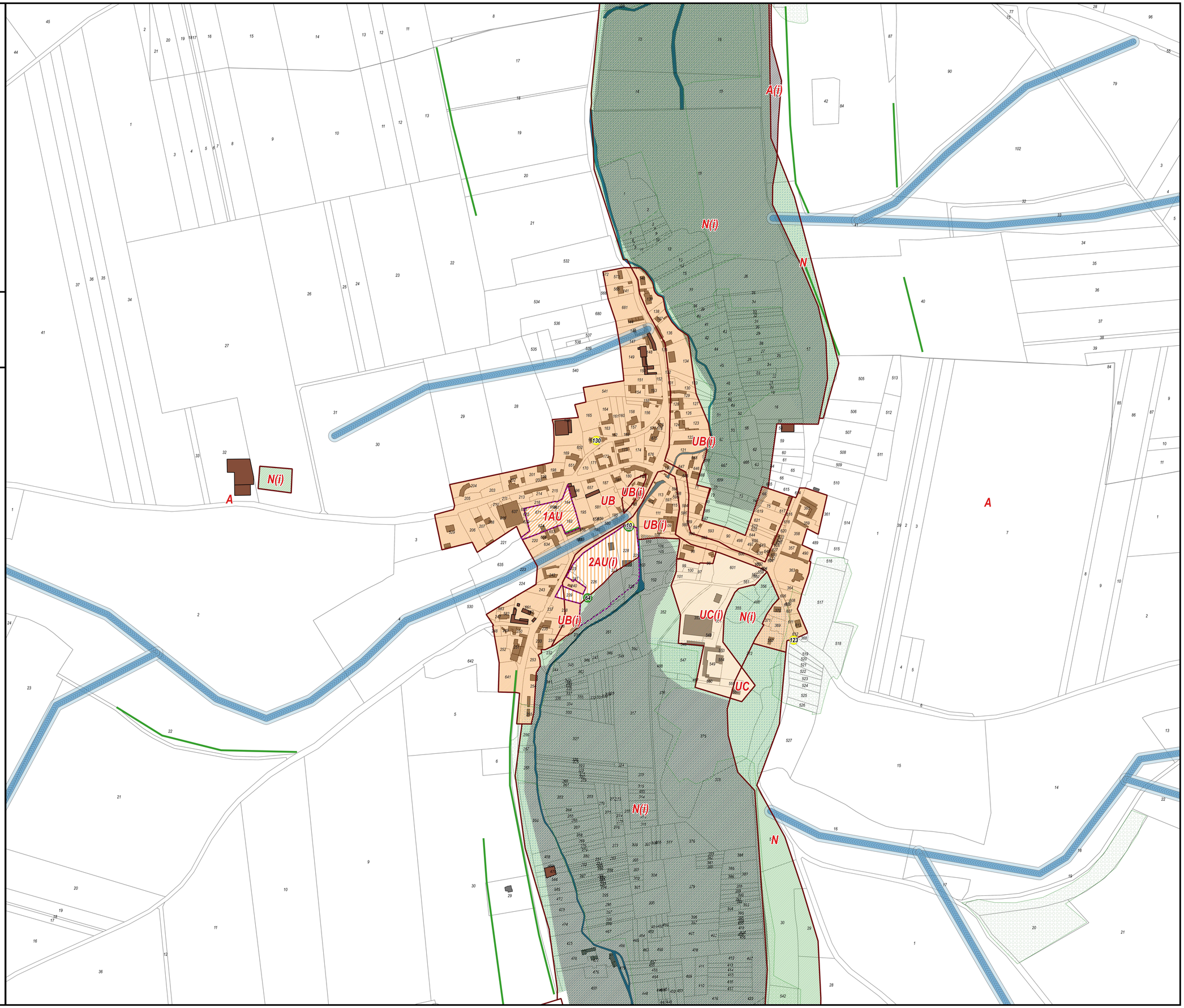
- indicés "(r)" : zones et secteurs à risque
- indicés "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »



DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Nièvre & Somme
Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST AMIENS

APPROBATION
Modification Octobre 2025

Commune de Fourdrinoy

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du : 1/10/2025

Le Président

verdi
Sensible à vos ambitions

ECHELLE
1:2 000

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

- UA : Zone urbaine mixte dense
- UAc : Secteur correpondant aux cités ouvrières
- UAf : Secteur concerné par une risque d'effondrement
- UAj : Secteur occupé par des jardins
- UB : Zone urbaine mixte périphérique
- UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
- UBj : Secteur occupé par des jardins
- UBl : Secteur dédié aux équipements
- UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UBr : Secteur de renouvellement urbain
- UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
- UCj : Secteur occupé par des jardins
- UCL : Secteur dédié aux équipements
- UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
- UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
- Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
- Nec : Secteur de remblaiements
- Ne(i) : Secteur permettant la création d'un observatoire soumis à un risque d'inondation
- Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- Np(i) : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine soumis à un risque d'inondation
- Npc : Secteur lié à une activité piscicole
- Nstep(i) : Secteur occupé par une station d'épuration soumis à un risque d'inondation

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Haie à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patmoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
- Linéaires commerciaux soumis à un autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N_PRESCRIPTION_SURF_200071223_080_region

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement
- Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- (i) : secteur soumis à un enjeu inondation
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation trés fort
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispostions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

- indicés "(i)" : zones et secteurs à risque
- indicés "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DE LA SOMME

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Nièvre & Somme Un territoire à Découvrir

Communauté de Communes Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST AMIENS

APPROBATION

Commune de Cavillon

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du :

Le Président

verdi Sensible à vos ambitions

ECHELLE 1:2000

4.2

Légende

zonageCCOA

DESTINATION DES SOLS

- UA : Zone urbaine mixte dense
- UAc : Secteur correspondant aux cités ouvrières
- UAf : Secteur concerné par une risque d'effondrement
- UAj : Secteur occupé par des jardins
- UB : Zone urbaine mixte périphérique
- UBe : Secteur destiné aux équipements scolaires, socioculturels, aux salles communales.
- UBj : Secteur occupé par des jardins
- UBl : Secteur dédié aux équipements
- UBp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UBr : Secteur de renouvellement urbain
- UC : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UCa : Secteur où l'urbanisation est conditionnée au raccordement des parcelles aux réseaux
- UCj : Secteur occupé par des jardins
- UCL : Secteur dédié aux équipements
- UCp : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation activités
- UEa : Secteur lié à la présence d'une activité particulière
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- Apc : Zone agricole en lien avec une pension canine
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur lié aux activités de cressonnière
- Nd : Secteur en lien avec la déchetterie
- Nec : Secteur de remblaiements
- Nj : Secteur occupé par des jardins
- Np : Secteur lié à la présence d'éléments de patrimoine
- Npc : Secteur lié à une activité piscicole
- Nstep : Secteur occupé par une station d'épuration
- Nl : secteur dédié aux équipements de loisirs et de tourisme

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Haie à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme

Patmoine à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme

- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
- Linéaires commerciaux soumis à un autorisation de changement de destination au titre du code de l'urbanisme

N_PRESCRIPTION_SURF_20007122 3_080_region

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement
- Parcelles soumises au R151-31 du code de l'urbanisme

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- (i) : secteur soumis à un enjeu inondation
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation très fort
- Zone et secteur soumis à un enjeu inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- zone tampon de 5 mètres
- zone tampon de 10 mètres

Zones et secteurs soumis à des dispostions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

- indicés "(i)" : zones et secteurs à risque
- indicés "(p)" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limites communales

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »